

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Adhésif Millennium de IKO 1,5 L Trousse de cartouches, Partie 1 de 2
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Adhésif expansible
NUMÉROS DES PRODUITS	1AD0001
FAMILLE CHIMIQUE	Mélange
UTILISATION DU PRODUIT	Adhésif
FABRICANT/FOURNISSEUR	Les Industries IKO Ltée 71 Orenda Road Brampton, Ontario L6W 1V8
SITE WEB	www.iko.com
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE

MOT-INDICATEUR

DANGER

SYMBOLE(S)



CLASSIFICATION

Toxicité aiguë – Catégorie 4
Irritation oculaire – Catégorie 2A
Sensibilisation des voies respiratoires – Catégorie 1
Irritation cutanée – Catégorie 2
Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Toxicité particulière pour un organe précis (exposition répétée) –
Catégorie 2
Toxicité particulière pour un organe précis (exposition unique) –
Catégorie 3

MENTIONS DE DANGER

H315 Cause une irritation cutanée.
H317 Peut causer une réaction allergique cutanée.
H319 Cause une irritation oculaire grave.
H332 Dangereux si inhalé.
H334 Si inhalé, peut causer une allergie, des symptômes d'asthme
ou des difficultés respiratoires.
H335 Peut causer une irritation des voies respiratoires.
H373 Peut endommager les organes lors d'exposition prolongée ou



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

MISES EN GARDE

répétée.

P260 Éviter d'inhalier la poussière/les émanations/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les pulvérisations.

P264 Se laver à fond après la manutention.

P271 N'utiliser qu'à l'extérieur ou dans une zone ventilée adéquatement.

P272 Ne pas permettre les vêtements contaminés à l'extérieur du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et une protection oculaire.

P285 [Si la ventilation est inadéquate] porter une protection respiratoire.

P302 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la zone touchée à grande eau.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : déplacer la victime à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer.

P312 Si l'on ressent un malaise, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISON ou avec un médecin.

P314 Si l'on ressent un malaise, obtenir des soins médicaux.

P320 Traitement particulier (consulter l'étiquette du produit).

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, obtenir des soins médicaux.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, obtenir des soins médicaux.

P342 En cas de symptômes respiratoires, communiquer avec un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P362 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

P403+P233 Entreposer dans un endroit ventilé adéquatement. Garder les couvercles bien fermés.

P405 Entreposer sous clé.

P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

NFPA

Santé : 1

Inflammabilité : 1

Instabilité : 0

SIMD

Santé : 1

Inflammabilité : 1

Dangers physiques : 0

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (w/w)	NUMÉRO CAS
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	25-50	9016-87-9
4,4 diisocyanate de méthylène diphényle	25-50	101-68-8
Diisocyanate de méthylène diphényle	2,5-10	26447-40-5

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION	En cas de surexposition, déplacer la victime à l'air frais et obtenir des soins médicaux. Si la victime est inconsciente, l'allonger sur son côté et la garder stable. Communiquer immédiatement avec un médecin.
INGESTION	Se rincer la bouche avec de l'eau. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais offrir à boire ou à manger à une personne qui perd rapidement conscience, qui est inconsciente ou en convulsions. Si la victime vomit naturellement, lui maintenir la tête au-dessous des hanches afin d'empêcher l'aspiration du vomi. Obtenir des soins médicaux.
CONTACT CUTANÉ	En cas d'irritation cutanée, obtenir des soins médicaux. Laver immédiatement la zone touchée à l'eau et au savon et rincer à fond.
CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil en le gardant bien ouvert pendant 20 minutes à l'eau courante. Consulter immédiatement un médecin.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Pas d'autres informations pertinentes disponibles.
SOINS MÉDICAUX	Des symptômes d'empoisonnement peuvent survenir même après plusieurs heures. Garder victime sous observation pendant au moins 48 heures après l'accident.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Dioxyde de carbone, sable, poudre extinctrice. NE PAS utiliser de l'eau.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Utiliser les mesures d'extinction selon l'environnement. Le produit réagit en présence de l'eau et la réaction peut produire de la chaleur et/ou des gaz. Le produit n'est pas explosif. Cependant, la formation de mélanges air/vapeur explosifs est possible.
INFLAMMABILITÉ	Ne s'applique pas.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

PROPRIÉTÉS :

POINT D'ÉCLAIR	176°C (349°F)
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Information non disponible.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Vêtements de protection et appareil de protection respiratoire.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE

Garder loin des sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection personnelle décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Aucune mesure spéciale n'est requise.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Recouvrir le matériau déversé de solution de neutralisation (voir le paragraphe suivant) et mélanger. Laisser reposer 15 minutes. Ramasser le matériau et mettre dans des récipients en métal à dessus amovible. Répéter le processus de neutralisation et de nettoyage jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Mettre le couvercle, mais NE PAS LE FIXER EN PLACE. Laisser les récipients évacuer l'air pendant 72 heures afin de permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liants universels, sciure de bois). Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Maintenir une ventilation adéquate.

Solutions de neutralisation :

1. Mélange de 90 % d'eau, de 3 à 8 % d'hydroxyde d'ammonium ou d'ammoniaque concentrée, et de 2 % de détergent liquide.
2. Mélange de 80 % d'eau et de 20 % d'agent de surface non-ionique.

Appliquer la solution, laisser reposer 15 minutes. Ramasser le matériau et mettre dans des récipients en métal à dessus amovible. Répéter le processus de neutralisation et de nettoyage jusqu'à ce que la surface soit décontaminée. Mettre le couvercle, mais NE PAS LE FIXER EN PLACE. Laisser les récipients évacuer l'air pendant 72 heures afin de permettre au dioxyde de carbone de s'échapper. Fixer le couvercle.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PROCÉDURE DE MANUTENTION

Éviter tout contact cutané prolongé ou répété. Éviter tout contact oculaire. Se laver à fond après manipulation. Empêcher la formation d'aérosols. Utiliser l'équipement de protection personnelle décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE

Conservier les contenants bien fermés quand ils ne sont pas utilisés. Les protéger contre l'humidité atmosphérique. Tenir loin des flammes nues et des températures élevées. Entreposer à une température entre 0°C et 32°C (32°F et 90°F). Garder les contenants hermétiquement fermés.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	Information non disponible				
4,4'-diisocyanate de méthylène diphényle	TWA : 0,005 ppm	TWA : 0,005 ppm Plafond : 0,02 ppm	TWA : 0,005 ppm Plafond : 0,01 ppm	Plafond : 0,2 mg/m ³	TWA : 0,05 mg/m ³ Plafond : 0,2 mg/m ³
Diisocyanate de méthylène diphényle	Information non disponible				

Les produits MDI ont de mauvaises propriétés d'avertissement, étant donné que le seuil de reconnaissance olfactive se situe bien au-delà de la valeur limite d'exposition (TLV). Observer les règlements locaux et gouvernementaux concernant l'utilisation d'un respirateur.

MESURES D'AMÉNAGEMENT Maintenir une ventilation adéquate.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé lorsque l'exposition aérogène est excessive. Consulter le fabricant de l'appareil respiratoire afin de déterminer le type d'équipement approprié à une application donnée. Observer les limites d'utilisation du respirateur spécifiées par le fabricant.

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS Porter un tablier et des vêtements de travail protecteurs.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

Gants de protection. Le matériau à partir duquel les gants sont fabriqués doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Étant donné le manque de tests, aucune recommandation quant au matériau des gants ne peut être apportée pour le produit / la préparation / le mélange chimique. La sélection du matériau des gants doit être effectuée selon les temps de pénétration, les taux de diffusion et la dégradation.

Matériau à partir duquel les gants sont fabriqués : caoutchouc néoprène, caoutchouc nitrile, caoutchouc butyle. La sélection de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, ce qui varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est fabriqué à partir de plusieurs substances, la résistance du matériau ne peut être calculée à l'avance; par conséquent, la résistance doit être vérifiée avant l'application.

Temps de pénétration du matériau duquel les gants sont fabriqués : le temps de pénétration exact doit être déterminée par le fabricant des gants et doit être respecté.

PROTECTION DES YEUX	Écran facial. Lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Lunettes bien ajustées.
MESURES D'HYGIÈNE	Tenir loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de chaque quart de travail. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
AUTRES CONTRÔLES	Information non disponible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Liquide blanc cassé à ambre clair.
ODEUR	Odeur légèrement aromatique.
SEUIL OLFACTIF	Information non disponible.
pH	Information non disponible.
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Information non disponible.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	Information non disponible.
POINT D'ÉCLAIR	176°C (349°F)
TAUX D'ÉVAPORATION	Information non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

LIMITES SUPÉRIEURES/ INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7 Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.
PRESSION DE VAPEUR	0 mm Hg
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
GRAVITÉ SPÉCIFIQUE	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Non miscible ou difficile à mélanger.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Information non disponible.
DENSITÉ RELATIVE	1,12 g/cm ³ (9,346 lb/gal) à 20°C (68°F)
VISCOSITÉ	Information non disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Normalement stable.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Peut produire des réactions violentes en contact avec des bases chimiques et de nombreuses substances organiques, y compris les alcools et les amines. Les MDI réagissent lentement au contact de l'eau pour former des gaz de dioxyde de carbone. Ce gaz peut provoquer une expansion dans les contenants scellés et une rupture. Le contact avec l'humidité et autres matériaux qui réagissent en présence d'isocyanates, ou des températures au-dessus de 177°C (350°F) peut causer de la polymérisation.
CONDITIONS À ÉVITER	Exposition à des températures élevées. Humidité.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Réagit en présence d'amines, de solutions d'alcali caustique, d'alcools, d'ammoniaque, d'oxydants, d'acides, de polyols. Réagit au contact de l'eau formant du dioxyde de carbone. Peut causer la rupture de contenants scellés si contaminés avec de l'eau.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Dioxyde de carbone, monoxyde de carbone, oxydes d'azote, épaisse fumée noire, acide cyanhydrique, acide isocyanique et autres composés indéterminés. Le contact avec l'humidité, avec d'autres matériaux qui réagissent avec les isocyanates, ou avec des



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

températures au-dessus de 177°C (350°F) peut causer de la polymérisation.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ
AIGUË/CHRONIQUE

VALEURS DL/CL50 PERTINENTES POUR LA CLASSIFICATION		
101-68-8 4,4'- diisocyanate de méthylène diphenyle		
Oral	DL50	2200 mg/kg (souris)

L'exposition répétée ou prolongée aux MDI peut provoquer une sensibilisation à l'isocyanate (asthme chimique) chez certains individus, les faisant réagir à l'exposition à l'isocyanate à des concentrations en-deçà des limites d'exposition établies. Les symptômes incluent des serremments de poitrine, une respiration sifflante, de la toux et de l'essoufflement. Les effets peuvent être retardés. La surexposition peut causer des lésions pulmonaires, y compris une diminution de la fonction pulmonaire. Le contact cutané répété ou prolongé peut causer une irritation menant à une dermatite. Une sensibilisation cutanée peut aussi survenir. Des lésions pulmonaires ont été observées chez des animaux de laboratoire après des expositions excessives répétées aux MDI / gouttelettes d'aérosol de MDI polymériques. Des tumeurs du poumon ont été observées chez des animaux de laboratoire après une exposition aux gouttelettes en aérosol de MDI / MDI polymérique (6 mg/m) pendant leur vie. Des tumeurs sont apparues en même temps qu'une irritation des voies respiratoires et des lésions pulmonaires. On s'attend à ce que les directives actuelles concernant l'exposition protègent contre ces effets.

Ce produit est nocif par inhalation, quand il entre en contact avec la peau et quand il est avalé. Il peut causer une sensibilisation par inhalation et par contact cutané. L'inhalation répétée de vapeurs peut causer une réaction allergique respiratoire dont les symptômes peuvent apparaître plusieurs heures après l'exposition. Ce produit est irritant pour les yeux. Les symptômes incluent des démangeaisons, des brûlures, des rougeurs et des larmoiements. L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

CONDITIONS MÉDICALES
EXISTANTES POUVANT
ÊTRE AGGRAVÉES PAR
L'EXPOSITION

Information non disponible.

PRINCIPALE VOIE
D'EXPOSITION

Contact cutané.

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Effet irritant. Les symptômes incluent des démangeaisons, des brûlures, des rougeurs et des larmoiements.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

PEAU Irritant cutané. Irrite la peau et les muqueuses. Sensibilisation possible par contact avec la peau.

INHALATION Sensibilisation possible par inhalation. Réaction allergique pulmonaire comme l'asthme, ce qui inclut la toux, une respiration sifflante, des serremments et des douleurs de poitrine, une respiration difficile et de l'essoufflement, une irritation des voies respiratoires supérieures incluant des brûlures de la bouche, de la gorge et de la poitrine.

INGESTION L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION UNIQUE Information non disponible.

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION RÉPÉTÉE Information non disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER)		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	Classe 3
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	Classe 3

NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (OCCUPATIONAL SAFETY & HEALTH ADMINISTRATION)
Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE Information non disponible.

FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ Information non disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES Information non disponible.

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ	Information non disponible.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Information non disponible.
BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ	Information non disponible.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Information non disponible.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. S'assurer que ce produit n'atteint pas le système d'égout. Doit être traité de façon spécifique conformément aux prescriptions légales. L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.
---	--

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

NUMÉRO ONU :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE :	
DOT	Non réglementé
IMDG, LATA	Non réglementé
RISQUE ENVIRONNEMENTAL	Sans objet
PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR	Sans objet
TRANSPORT EN VRAC SELON	Sans objet



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

L'ANNEXE II DE MARPOL 73/78 ET LE
RECUEIL IBC

TRANSPORT / INFORMATION
ADDITIONNELLE

MDI (CAS 101-68-8) affiche une quantité à déclarer selon
CERCLA RQ égale à 5 000 livres. Les quantités moindres
que la quantité à déclarer ne sont pas réglementées dans
le transport.

RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU

Non réglementé

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET
D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

SARA

SECTION 355 (SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 313 (LISTES DE TOXIQUES CHIMIQUES PARTICULIERS)

9016-87-9

Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues

101-68-8

4,4'- diisocyanate de méthylène diphenyle

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT)

Tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA ou sont exemptés des
exigences de l'inventaire.

PROPOSITION 65

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LE CANCER :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES FEMELLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES MÂLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES AYANT DES EFFETS TOXIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LIS (LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES)

Tous les ingrédients de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada ou sont
exemptés des exigences de la LIS.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DU NEW JERSEY :



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DU NEW JERSEY :	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DE LA PENNSYLVANIE :	
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DE LA PENNSYLVANIE :		
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	E

CATÉGORIES DE CANCÉROGÉNICITÉ:

EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY)		
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	CBD
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	D, CBD

VLE (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION) ÉTABLIE PAR L'ACGIH	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	

MAK (CONCENTRATION MAXIMALE EN MILIEU DE TRAVAIL)		
101-68-8	4,4'- diisocyanate de méthylène diphényle	4
9016-87-9	Diisocyanate de diphénylméthane, isomères et homologues	4

NIOSH-CA (NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH)	
Aucun des ingrédients n'est répertorié.	

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES CHIMIQUES : une évaluation de la sécurité des substances chimiques n'a pas été effectuée.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA FDS (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ) Le 23 janvier 2018

REPLACE LA FICHE SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EN DATE DU 30 juin 2017

FDS PRÉPARÉE PAR Service de santé, sécurité et environnement

INFORMATION GÉNÉRALE 1-888-766-2468

SITE WEB www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATIONS DE Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention ou la mise au rebut du présent produit.

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO**RESPONSABILITÉ**

L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET COORDONNÉES DE L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT	Adhésif Millennium de IKO 1,5 L, Trousse de cartouches, Partie 2 de 2
DÉNOMINATION COMMERCIALE	Adhésif expansible
NUMÉROS DES PRODUITS	1AD0001
FAMILLE CHIMIQUE	Mélange
UTILISATION DU PRODUIT	Adhésif
FABRICANT/FOURNISSEUR	Les Industries IKO Ltée 71 Orenda Road Brampton, Ontario L6W 1V8
SITE WEB	www.iko.com
TÉLÉPHONE D'URGENCE	CANUTEC: 1-613-996-6666 (information 24 heures seulement)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE****MOT-INDICATEUR** DANGER**SYMBOLE(S)**



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

CLASSIFICATION	Effets oculaires – Catégorie 2A Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Irritation cutanée – Catégorie 2
MENTIONS DE DANGER	H315 Cause une irritation cutanée. H317 Peut causer une réaction allergique cutanée. H319 Cause une irritation oculaire grave.
MISES EN GARDE	P261 Éviter d'inhaler la poussière/les émanations/les gaz/les brouillards/les vapeurs/les pulvérisations. P264 Se laver à fond après la manutention. P272 Ne pas permettre les vêtements contaminés à l'extérieur du lieu de travail. P290 Porter des gants de protection / une protection oculaire / une protection faciale. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la zone touchée à grande eau. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si possible et continuer à rincer. P321 Traitement particulier (consulter l'étiquette du produit). P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée, obtenir des soins médicaux. P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste, obtenir des soins médicaux. P362 Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. P363 Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. P501 Éliminer le contenu/le contenant conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
NFPA	Santé : 1 Inflammabilité : 1 Instabilité : 0
SIMD	Santé : 1 Inflammabilité : 1 Dangers physiques : 0

SECTION 3 – COMPOSITION CHIMIQUE ET DONNÉES SUR LES COMPOSANTS

NOM DU PRODUIT CHIMIQUE DANGEREUX	% (w/w)	NUMÉRO CAS
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	≤ 2,5	1760-24-3

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

INHALATION	En cas de surexposition, déplacer la victime à l'air frais et obtenir des soins médicaux. Si la victime est inconsciente, l'allonger sur son côté et la garder stable. Communiquer immédiatement avec un médecin.
------------	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

INGESTION	Se rincer la bouche avec de l'eau. Boire un ou deux verres d'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Ne jamais offrir à boire ou à manger à une personne qui perd rapidement conscience, qui est inconsciente ou en convulsions. Si la victime vomit naturellement, lui maintenir la tête au-dessous des hanches afin d'empêcher l'aspiration du vomi. Obtenir des soins médicaux.
CONTACT CUTANÉ	Laver immédiatement la zone touchée à l'eau et au savon et rincer à fond.
CONTACT OCULAIRE	Rincer l'œil en le gardant bien ouvert pendant 20 minutes à l'eau courante. Si l'œil devient irrité, obtenir des soins médicaux.
SYMPTÔMES AIGUS ET CHRONIQUES	Consulter la Section 11, Renseignements sur la toxicité, pour plus d'information.
SOINS MÉDICAUX	Information non disponible.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

AGENTS EXTINCTEURS	Information non disponible.
LUTTE CONTRE L'INCENDIE	Utiliser les mesures d'extinction selon l'environnement. Des solides séchés peuvent brûler et dégager des émanations et vapeurs toxiques.
INFLAMMABILITÉ	Information non disponible.
PROPRIÉTÉS :	
POINT D'ÉCLAIR	> 350°C (> 662°F)
ZONE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Ce produit n'est pas auto-inflammable.
ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE POUR LES POMPIERS	Vêtements de protection et appareil de protection respiratoire.

SECTION 7 – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

PRÉCAUTIONS PERSONNELLES, MESURES DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE	Veiller à une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection personnelle décrite à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle. Critères de mesures de protection pour les substances chimiques :
---	---



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

PAC-1 :		
67762-90-7	Silice amorphe synthétique	120 mg/m ³
1760-24-3	N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	23 mg/m ³

PAC-2 :		
67762-90-7	Silice amorphe synthétique	1 300 mg/m ³
1760-24-3	N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	250 mg/m ³

PAC-3 :		
67762-90-7	Silice amorphe synthétique	7 900 mg/m ³
1760-24-3	N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	1 500 mg/m ³

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Ne pas laisser le produit pénétrer le réseau d'égout, les eaux de surface ou la nappe phréatique.

GESTION DES DÉVERSEMENTS

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Utiliser de l'eau si nécessaire avec des produits nettoyeurs.

PROCÉDURE DE MANUTENTION

Éviter tout contact cutané prolongé ou répété. Éviter tout contact oculaire. Se laver à fond après manipulation. Ouvrir les contenants dans un endroit ventilé adéquatement et éviter de respirer. Utiliser l'équipement de protection personnelle décrit à la Section 8 – Contrôle de l'exposition et protection personnelle.

PRÉCAUTIONS LORS DE L'ENTREPOSAGE

Entreposer à l'abri des agents oxydants.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

APPELLATION CHIMIQUE	LIMITES D'EXPOSITION EN MILIEU DE TRAVAIL				
	ALBERTA	ONTARIO	COLOMBIE-BRITANNIQUE	OSHA	ACGIH
N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]éthylènediamine	Information non disponible				

MESURES D'AMÉNAGEMENT Maintenir une ventilation adéquate.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

PROTECTION DE LA PEAU ET DU CORPS	Porter des vêtements de travail protecteurs. Gants de protection. Le matériau à partir duquel les gants sont fabriqués doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Étant donné le manque de tests, aucune recommandation quant au matériau des gants ne peut être apportée pour le produit / la préparation / le mélange chimique. La sélection du matériau des gants doit être effectuée selon les temps de pénétration, les taux de diffusion et la dégradation. Matériau à partir duquel les gants sont fabriqués : caoutchouc nitrile, caoutchouc nitrile, caoutchouc de chloroprène. La sélection de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité, ce qui varie d'un fabricant à l'autre. Comme le produit est fabriqué à partir de plusieurs substances, la résistance du matériau ne peut être calculée à l'avance; par conséquent, la résistance doit être vérifiée avant l'application. Temps de pénétration du matériau duquel les gants sont fabriqués : le temps de pénétration exact doit être déterminée par le fabricant des gants et doit être respecté.
PROTECTION DES YEUX	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux.
MESURES D'HYGIÈNE	Retirer immédiatement tout vêtement souillé et contaminé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de chaque quart de travail.
AUTRES CONTRÔLES	Information non disponible.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE (ÉTAT PHYSIQUE, COULEUR, etc.)	Liquide incolore
ODEUR	Polyéther
SEUIL OLFACTIF	Information non disponible.
pH	9-10 à 20°C (68°F)
POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION	Information non disponible.
POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION	Information non disponible.
POINT D'ÉCLAIR	> 350°C (> 662°F)
TAUX D'ÉVAPORATION	Information non disponible.
INFLAMMABILITÉ	Produit ininflammable.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

LIMITES SUPÉRIEURES/ INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ/ D'EXPLOSIVITÉ	Limite inférieure d'inflammabilité (% vol) : 0,9 Limite supérieure d'inflammabilité (% vol) : 6,7 Ce produit ne présente pas de risque d'explosion.
PRESSION DE VAPEUR	Information non disponible.
DENSITÉ DE VAPEUR	Information non disponible.
POIDS MOLÉCULAIRE	Information non disponible.
SOLUBILITÉ(S)	Information non disponible.
COEFFICIENT DE DISTRIBUTION : N-OCTANOL/EAU	Information non disponible.
TEMPÉRATURE D'AUTO- INFLAMMATION	Ce produit n'est pas auto-inflammable.
DENSITÉ RELATIVE	0,98 g/cm ³ (8,178 lb/gal)
VISCOSITÉ	Information non disponible.

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ :

STABILITÉ CHIMIQUE	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune décomposition si le produit est utilisé conformément aux spécifications. Aucune réaction dangereuse connue.
CONDITIONS À ÉVITER	Exposition à des températures élevées.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES	Réagit en présence d'agents oxydants.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et oxyde d'étain.

SECTION 11 – RENSEIGNEMENTS SUR LA TOXICITÉ

TOXICITÉ AIGUË/CHRONIQUE	Information non disponible.
CONDITIONS MÉDICALES EXISTANTES POUVANT ÊTRE AGGRAVÉES PAR L'EXPOSITION	Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

PRINCIPALE VOIE D'EXPOSITION Contact cutané.

EFFETS SUR LA SANTÉ :

YEUX Peut irriter les yeux. Les symptômes incluent des démangeaisons, des brûlures, des rougeurs et des larmoiements. Peut provoquer des brûlures aux yeux.

PEAU Irritant cutané. Sensibilisation possible par contact avec la peau.

INHALATION Réaction allergique pulmonaire comme l'asthme, ce qui inclut la toux, une respiration sifflante, des serremments et des douleurs de poitrine, une respiration difficile et de l'essoufflement, une irritation des voies respiratoires supérieures incluant des brûlures de la bouche, de la gorge et de la poitrine.

INGESTION L'ingestion peut causer une irritation gastrointestinale, de la nausée, des vomissements et de la diarrhée.

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION UNIQUE Information non disponible.

STOT (TOXICITÉ PARTICULIÈRE POUR UN ORGANE PRÉCIS) - EXPOSITION RÉPÉTÉE Information non disponible.

CANCÉROGÉNÉCITÉ

CIRC (CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE SUR LE CANCER)
--

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NTP (NATIONAL TOXICOLOGY PROGRAM)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

OSHA-Ca (OCCUPATIONAL SAFETY & HEALTH ADMINISTRATION)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION :

DÉVELOPPEMENT DE LA PROGÉNITURE Information non disponible.

FONCTIONS SEXUELLES ET FERTILITÉ Information non disponible.

MUTAGÉNÉCITÉ DES CELLULES GERMINALES Information non disponible.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

SECTION 12 – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

ÉCOTOXICITÉ	Information non disponible.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	Information non disponible.
BIODÉGRADATION ET MOBILITÉ	Information non disponible.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Information non disponible.
INFORMATION GÉNÉRALE	Classe de danger pour l'eau 1 (classification propre) : peu polluant. Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de produit pénétrer dans la nappe phréatique, les cours d'eau ou le réseau d'égout. Danger pour l'eau potable même si une petite quantité pénètre dans le sol.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS	Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. S'assurer que ce produit n'atteint pas le système d'égout. Doit être traité de façon spécifique conformément aux prescriptions légales. L'élimination doit être effectuée conformément aux prescriptions légales.
---	--

SECTION 14 – INFORMATION SUR LE TRANSPORT

NUMÉRO ONU :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT :	
DOT	Non réglementé
ADN, IMDG, LATA	Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE :	
DOT	Non réglementé
IMDG, LATA	Non réglementé
RISQUE ENVIRONNEMENTAL	Sans objet



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À
PRENDRE PAR L'UTILISATEUR Sans objet

TRANSPORT EN VRAC SELON L'ANNEXE II
DE MARPOL 73/78 ET LE RECUEIL IBC Sans objet

RÈGLEMENT TYPE DE L'ONU Non réglementé

SECTION 15 – RÉGLEMENTATIONS

RÉGLEMENTATIONS/LÉGISLATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET
D'ENVIRONNEMENT SPÉCIFIQUES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE

SARA

SECTION 355 (SUBSTANCES EXTRÊMEMENT DANGEREUSES)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SECTION 313 (LISTES DE TOXIQUES CHIMIQUES PARTICULIERS)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (TOXIC SUBSTANCES CONTROL ACT)

Tous les ingrédients de ce produit sont répertoriés dans l'inventaire du TSCA ou sont exemptés des exigences de l'inventaire.

PROPOSITION 65

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LE CANCER :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES FEMELLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES CONNUES POUR CAUSER LA TOXICITÉ REPRODUCTIVE CHEZ LES MÂLES :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

SUBSTANCES CHIMIQUES AYANT DES EFFETS TOXIQUES SUR LE DÉVELOPPEMENT :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LIS (LISTE INTÉRIEURE DES SUBSTANCES)

Tous les ingrédients de ce produit sont sur la LIS (Liste intérieure des substances) du Canada ou sont exemptés des exigences de la LIS.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DU NEW JERSEY :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DU NEW JERSEY :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LISTE DE « DROIT DE SAVOIR » DE LA PENNSYLVANIE :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

LISTE SPÉCIALE DES SUBSTANCES DANGEREUSES DE LA PENNSYLVANIE :

Aucun des ingrédients n'est répertorié

E

CATÉGORIES DE CANCÉROGÉNICITÉ:

EPA (ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

VLE (VALEUR LIMITE D'EXPOSITION) ÉTABLIE PAR L'ACGIH

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

MAK (CONCENTRATION MAXIMALE EN MILIEU DE TRAVAIL)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

NIOSH-CA (NATIONAL INSTITUTE FOR OCCUPATIONAL SAFETY AND HEALTH)

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

RÈGLEMENTATION NATIONALE :

CLASSE DE POLLUTION DES EAUX : Classe de pollution des eaux 1 (classification propre) : peu polluant.

ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ DES SUBSTANCES CHIMIQUES : une évaluation de la sécurité des substances chimiques n'a pas été effectuée.

SECTION 16 – AUTRE INFORMATION

DATE DE RÉVISION DE LA FDS (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ) Le 23 janvier 2018

REPLACE LA FICHE SIGNALÉTIQUE/DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EN DATE DU 30 juin 2017

FDS PRÉPARÉE PAR Service de santé, sécurité et environnement

INFORMATION GÉNÉRALE 1-888-766-2468

SITE WEB www.iko.com

AUTRES INFORMATIONS/ DÉNÉGATIONS DE Lire cette fiche de données de sécurité (FDS) avant la manutention ou la mise au rebut du présent produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ 1148

ADHÉSIF MILLENNIUM DE IKO

RESPONSABILITÉ

L'information sur la sécurité du présent produit est fournie dans le but d'aider nos clients en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Nous avons pris les mesures raisonnables pour veiller à ce que les méthodes d'essai et les sources des données soient exactes et fiables; toutefois, nous ne donnons aucune garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne leur exactitude. Étant donné que les conditions et les méthodes de manutention et d'utilisation du présent produit sont hors de notre contrôle, nous ne pouvons en assumer la responsabilité et déclinons toute responsabilité pour les dommages découlant de ou présentant un lien avec la manutention, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination du présent produit.